La marque BENOR-i3 aidera à mieux combattre les cambriolages !

Pieter De Crem, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur, a ratifié la convention entre le SPF Intérieur et l'asbl BENOR. Le label de qualité BENOR-i3 sera un nouvel outil pour les consommateurs, les entreprises et les pouvoirs publics pour réduire les risques d'infraction.

En 2018 en Belgique, quelque 51 617 cambriolages ont été enregistrés dans des habitations (21 476 en Flandre, 22 917 en Wallonie et 7224 en Région de Bruxelles-Capitale), soit une moyenne de 141 cambriolages par jour dans notre pays. C'est une baisse de près de 32 % par rapport à 2012 où 207 cambriolages d'habitations étaient constatés en moyenne par jour. En outre, des entreprises et des commerces ont été victimes de quelque 11 600 cambriolages et il y a eu 4603 effractions dans les services gouvernementaux et les bâtiments de l'administration. *

Le butin des cambrioleurs se compose généralement de bijoux et de montres, d'argent, d'ordinateurs, de smartphones et de toutes sortes d'électronique.

De nombreux produits sont disponibles sur le marché pour aider les consommateurs et les professionnels à mieux se protéger ou à prévenir les vols. Cependant la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. BENOR et i3 ont dès lors décidé d'unir leur force pour aider les consommateurs et professionnels à faire le meilleur choix pour leurs portes d'entrée, fenêtres, portes de garage… mais aussi pour la quincaillerie telles que les serrures, les poignées… Ces produits pourront dorénavant bénéficier d'une certification BENOR-i3 qui assure une très bonne protection pendant au moins trois minutes. En effet, 95% des cambrioleurs abandonnent leur tentative d'effraction après ces fameuses trois minutes.

« L'intrusion dans les bâtiments reste hélas un délit relativement fréquent. Non seulement des biens de valeur sont volés, mais cela occasionne aussi des angoisses, parfois pour très longtemps, auprès des personnes dont le logement a été visité. Des portes et des fenêtres anti-effractions aident à dissuader les cambrioleurs et ralentissent considérablement les tentatives de cambriolage. Lorsque le cambrioleur constate qu'il ne parvient pas à pénétrer rapidement, il abandonne. Pour une protection anti-effraction efficace, il est donc recommandé d'installer des produits dont la fiabilité est certifiée par la marque BENOR-i3, un label de qualité volontaire du produit. »

Thomas Gijs
SPF Intérieur – DG Sécurité & Prévention
www.BeSafe.be
thomas.gijs@ibz.fgov.be
02/557.33.48

Patrice Dresse
Secrétaire général
BENOR asbl
www.benor.be
0497 47 65 40

* *Données Polices Fédérales*

La Marque BENOR est la propriété du Bureau de Normalisation (NBN), l'organisme responsable du développement et de la vente des normes en Belgique. Le NBN est un organisme d'intérêt public, dont le Ministre de tutelle est le Ministre fédéral qui a l'Economie dans ses attributions. La marque BENOR, bien connue dans le domaine de la construction, couvre également la protection contre les incendies et les intrusions, et d'autres domaines importants, pour lesquels la qualité des produits est une exigence absolue.